

2014-09-08

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8^e jour du mois de septembre 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Josée Dupuis, conseillère #6

Conseillers absents : Guy Gauthier, conseiller #2
 Marianne Labelle, conseillère #4

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2014-09-08-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 11 aout 2014
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 13 aout 2014
 - 3.3 Adoption de la séance d'ajournement du 25 aout 2014
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Contrat de déneigement
 - 6.2 Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 98-126, art. 9.4
 - 6.3 Adoption du règlement 173 – Abrogeant le règlement 90 concernant le crédit de taxes foncières de 100% pour les nouvelles constructions résidentielles, industrielles et commerciales sur le territoire de Namur
 - 6.4 Achat de pneus pour le F250
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 aout 2014
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 QUORUM – Être élus municipal
 - 10.2 Carrefour Express – Projets PFM / MADA subventionnés
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 11 aout 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 11 aout 2014;

R2014-09-08-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 aout 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance d'ajournement du 13 aout 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 13 aout 2014;

R2014-09-08-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil du 13 aout 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Adoption de la séance extraordinaire du 25 aout 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 25 aout 2014;

R2014-09-08-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 25 aout 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Soumissions pour le déneigement des rues sur le territoire de la municipalité de Namur

ATTENDU que seulement une soumission a été déposée par le fournisseur suivant pour le déneigement des rues sur le territoire de la municipalité de Namur;

- | | |
|------------------------------|--|
| 1. Trudeau Excavation inc. : | Prix avec abrasifs
80 000.00 \$ taxes en sus
Prix sans abrasifs
58 125.00 \$ taxes en sus |
|------------------------------|--|

ATTENDU que la soumission déposée est non conforme, car tous les documents requis n'ont pas été fournis;

R2014-09-08-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la soumission de Trudeau Excavation inc. soit retenue au montant de 80 000.00\$ incluant les abrasifs, sous condition que ce dernier fournisse les documents manquants avant le mercredi 10 septembre 2014, 16h00;

QUE monsieur le maire Gilbert Dardel et madame Cathy Viens, directrice générale, soient et sont mandatés pour signer le contrat de déneigement des rues sur le territoire de la municipalité de Namur doit être signé entre le Trudeau Excavation inc. et la municipalité de Namur;

QUE si les documents ne sont pas reçus en temps, le conseil municipal autorise la directrice générale à retourner en soumission d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Projet de règlement 174 modifiant le règlement de zonage numéro 98-126 relativement à l'ajout d'un article dans la section 9.4

ATTENDU que l'adoption du règlement de zonage numéro 98-126 qui est entré en vigueur le 25 février 1998 ;

ATTENDU que le Conseil municipal peut amender son règlement de zonage en conformité avec les articles les 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que toutes les zones permises pour cet affichage seront affectées par ce changement.

ATTENDU que l'affichage actuel doit avoir un nouvel article de règlement pour les nouveaux commerces en général.

EN CONSÉQUENCE,

R2014-09-08-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QU'un projet de règlement portant le numéro 174 et intitulé Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 98-126 relativement à l'ajout d'un article dans la section 9.4 du règlement de zonage soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 :

Le nouvel article 9.4.3.5 de la section **9.4 Affiches, enseignes et panneaux-réclame** est modifié et se lit comme suit :

« Toute marquise ne sera pas considérée comme une affiche ou une enseigne lorsque la dimension de cette marquise est inférieure à 80 mètres carrés. »

Adoptée à l'unanimité

6.3 Adoption du règlement 173 – Abrogeant le règlement 90 concernant le crédit de taxes foncières de 100% pour les nouvelles constructions résidentielles, industrielles et commerciales sur le territoire de Namur

ATTENDU Que le règlement numéro 90 concernant le crédit de taxes foncières de 100% pour les nouvelles constructions résidentielles, industrielles et commerciales sur le territoire de la municipalité de Namur;

ATTENDU Que l'article 1008 et suivant, du code municipal accordant au conseil municipal des crédits de taxes foncières ayant pour objets de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant d'une réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux de construction ont été abrogé;

ATTENDU que ce règlement devient alors caduque;

ATTENDU qu'un avis de motion a particulièrement été donné à la séance ordinaire du conseil, le 11 août 2014;

Pour ces motifs:

R2014-09-08-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

Le conseil de la municipalité de Namur décrète et ordonne ce qui suit :

Article 1: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci

Article 2: TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre "Abrogeant le règlement numéro 90 concernant le crédit de taxes foncières de 100% pour les nouvelles constructions

résidentielles, industrielles et commerciales sur le territoire de la municipalité de Namur" et le numéro 173 des règlements de la municipalité de Namur

Article 3: OBJET

L'objet du présent règlement a pour but d'abroger le règlement numéro 90 pour les raisons énumérées dans le préambule du présent règlement

Article 4: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Achat de pneus pour le camion F250

Monsieur le conseiller Steve Leggett informe les conseillers qu'il s'abstient de voter. La raison est qu'il travaille pour H. Leggett & Fils 2000 inc.

ATTENDU que la municipalité de Namur doit faire l'acquisition de pneus d'hiver pour le nouveau camion F250;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour des pneus de qualités différentes

- | | | |
|----|-------------------------------|---------------------------|
| 1. | H. Leggett & Fils 2000 inc. : | 1248.00 \$ (taxes en sus) |
| 2. | Pneus Robert Bernard : | 1293.12 \$ (taxes en sus) |
| 3. | Pneus Robert Bernard : | 1117.52 \$ (taxes en sus) |
| 4. | Pneus Robert Bernard : | 1104.00 \$ (taxes en sus) |

R2014-09-08-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la soumission de H Leggett & Fils 2000 inc. soit retenu au montant de 1248.00\$ taxes en sus:

Adoptée à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois d'aout 2014 totalisant un montant de 42 498.71\$.

R2014-09-08-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 42 498.71\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

10.1 QUORUM – Être élus municipal

10.2 Carrefour Express – Projets PFM / MADA subventionnés

11 Levée de la séance

R2014-09-08-10 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la séance soit et est levée à 21h25.

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière